

Séance extraordinaire du 10 juillet 2014**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

1.1 Constatation de l'avis de convocation.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1 Une entente en vertu du dossier de la cour 550-53-000024-144 (pour Patrice Legault et Daniel Legault en son nom personnel et au nom de son fils mineur J.-F.L.).

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **10 juillet 2014 à 9 h** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Monsieur le Conseiller :

	Gilles Robillard	Odette Hébert
Chantal Crête	Michel Lavigne	

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Benoit Hébert, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme est présent.

Monsieur Jean-François David et madame Louise Houle Richard ont motivé leur absence.

Personne n'assiste à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux membres présents.

1.1**Constatation de l'avis de convocation.**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, monsieur Benoit Hébert constate qu'un avis de convocation a été remis à tous les élus conformément à la Loi;

1.2

223-07-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité**2.****DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE****2.1**

224-07-2014

Une entente en vertu du dossier de la cour 550-53-000024-144 (pour Patrice Legault et Daniel Legault en son nom personnel et au nom de son fils mineur J.-F.L.).

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance produite au dossier de la Cour 550-53-000024-144;

CONSIDÉRANT QUE la victime et plaignante a présenté une demande d'accommodement en date du 27 avril 2012 afin d'autoriser et de maintenir un patio d'une dimension de 16 pieds x 36 pieds afin de permettre à J.-F. L., alors âgé de 12 ans, atteint d'un handicap, de fonctionner avec tous les équipements spécialisés nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, il a été constaté que cette structure était située aux abords d'un talus dont la pente moyenne était de plus de 25% et d'au moins 5 mètres de hauteur;

CONSIDÉRANT QU' en lien avec cette demande et en lien avec l'intervention de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, une étude géotechnique effectuée par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs, datée du 18 juin 2014, a été produite, conformément à l'article 240 du *Règlement de zonage*, établissant que ledit patio ne crée pas de risques pour la sécurité des biens et des personnes tel que construit;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner suite à la demande d'accommodement de la victime et plaignante, le tout sans admission quelconque;

CONSIDÉRANT QU'une entente de règlement hors cour a été présentée à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de règlement hors cour qui a été soumise au conseil dans le dossier de la Cour 550-53-000024-144, le tout sans admission.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Me Marc Tremblay, Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés
Propriétaire du camping Paradis du Campeur (entente)
Monsieur Eric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**3.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

**4.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

225-07-2014

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Chantal Crête;

QUE la séance soit levée à 9 h 20.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande si l'adoption de la résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Benoit Hébert
Directeur général et
secrétaire-trésorier